



AVIS PUBLIC – ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS PUBLIC est donné que le conseil municipal a adopté lors de sa séance ordinaire du 8 février 2022, le règlement suivant :

RÈGLEMENT NUMÉRO 604-19

Ce règlement modifie le *Règlement numéro 604 sur les permis et certificats* afin de modifier les tarifs applicables aux permis et certificats.

Une copie du règlement est disponible à la mairie située au 2579, rue de l'Église, à Val-David, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures de bureau, ainsi que sur le site web de la Municipalité à l'adresse <http://www.valdavid.com/publications/>.

DONNÉ À VAL-DAVID, le 10 février 2022

(Signé Carl Lebel)

Carl Lebel
Greffier-trésorier adjoint